

## Interpellation – Les politiques publiques de la Ville de Lausanne s’appliquent-elles aussi à Beaulieu ?

Suite à un historique mouvementé et au changement de ses activités, le site de Beaulieu a fait l’objet de restructurations dès 2017, objet notamment du préavis n° 2017/44 (restructuration foncière) et du rapport-préavis n° 2018/60 (restructuration de la Fondation de Beaulieu), qui en précisent les contours. Suite à celles-ci, les principaux acteurs fonciers qui composent le site sont aujourd’hui la Ville de Lausanne (Halles Nord, bâtiment administratif et jardins), Beaulieu SA (DDP sur le Palais de Beaulieu, les Halles Sud et le parking souterrain), le Tribunal arbitral du sport (TAS, PPE à l’intérieur du Palais de Beaulieu pour ses propres locaux) et le Bédart Ballet Lausanne (BBL, DDP pour ses propres locaux).

En préambule, il est important de relever et de saluer les récentes évolutions du site de Beaulieu, avec l’ouverture des halles sportives le 11/04/2022, l’inauguration du Tribunal arbitral du sport le 27/06/2022, les aménagements réalisés dans les jardins de Beaulieu en 08/2022, l’inauguration du théâtre de Beaulieu et du restaurant "Quintino" le 03/09/2022, ainsi que l’inauguration de Beaulieu Circulaire, 1<sup>er</sup> espace d’innovation pour une économie circulaire et inclusive, le 25/04/2023. Le site de Beaulieu a enfin repris vie !

Cela étant, plusieurs éléments étonnants, voire inquiétants, ont été relevés ces derniers mois sur le site de Beaulieu, qui sont contraires aux politiques publiques de la Ville de Lausanne et qui méritent quelques éclaircissements au travers des questions suivantes posées à la Municipalité, qui sont formulées chapitre par chapitre.

### Eclairages situés devant le Palais de Beaulieu

Alors que la Ville de Lausanne bénéficie depuis 2014 d’un Plan Lumière (2014-2023) pour que « l’éclairage nocturne de Lausanne conjugue les impératifs de sécurité, d’esthétique, de mise en valeur du patrimoine, de respect de l’identité de la ville et de confort, tant pour les usagers que pour les riverains » et qu’un Plan Lumière II (2024-2034) est annoncé avec de nouveaux objectifs pour « poursuivre avec les principes actuels tout en limitant la pollution lumineuse pour mieux respecter la faune et la flore », les éclairages récemment installés devant le Palais de Beaulieu sont un parfait contre-exemple de cette politique (voir photos ci-dessous). Ces éclairages sont en effet d’une part beaucoup trop puissants et d’autre part beaucoup trop diffus, illuminant de façon excessive les bâtiments riverains, ce dont certains habitants se sont plaint, ainsi que le cordon boisé du Bois-de-Beaulieu, un maillon pourtant important du réseau écologique lausannois.



Photos du 3 mai 2023 (VB) et du 13 août 2023 (VB)

1) Ces éclairages étant à priori situés dans l'emprise du DDP de Beaulieu SA, comment la Municipalité compte-t-elle agir pour modifier ou faire modifier ceux-ci afin de les rendre conformes au Plan Lumière et respectueux tant des riverains que de la faune ?

2) Indépendamment de la réponse à la question 1, pourquoi ces éclairages restent allumés même lorsqu'il n'y a plus aucune activité sur le site ? Ne pourraient-ils pas être systématiquement éteints de 22h à 6h lorsqu'il n'y a pas de spectacle au Théâtre, ou 30 min après la fin de la représentation lorsqu'il y en a ?

### Stationnement et sécurité des piétons

La partie sud du parvis situé devant le Palais de Beaulieu est principalement dédiée à l'accès au parking souterrain ainsi qu'aux accès pour la logistique du site, ne laissant que très peu de place au cheminement des piétons, confinés le long de la façade ouest des Halles Sud. C'est pourtant par ce chemin étroit délimité par des potelets métalliques que se font quotidiennement des centaines de mouvements d'écoliers qui se rendent au collège de Beaulieu (1 à 6P) et d'adolescents qui se rendent au Gymnase de Beaulieu.

Or ces derniers mois, ce cheminement piétonnier est très régulièrement obstrué par un stationnement sauvage de motos et de scooters, ne laissant même plus la largeur nécessaire au passage d'une poussette (voir photos ci-dessous). De plus, 6 places de stationnement pour véhicules ont récemment été délimitées devant le bâtiment administratif, alors que le site bénéficie d'un généreux parking souterrain (580 places).



Photos de mai 2023 (CM) et du 15 juin 2023 (VB)



Photos du 13 août 2023 (VB)

3) Le stationnement des motos et de scooters étant à priori situés dans l'emprise du DDP de Beaulieu SA, comment la Municipalité compte-t-elle agir pour supprimer au plus vite ce stationnement sauvage et rendre un cheminement sûr pour les écoliers et praticable avec des poussettes ?

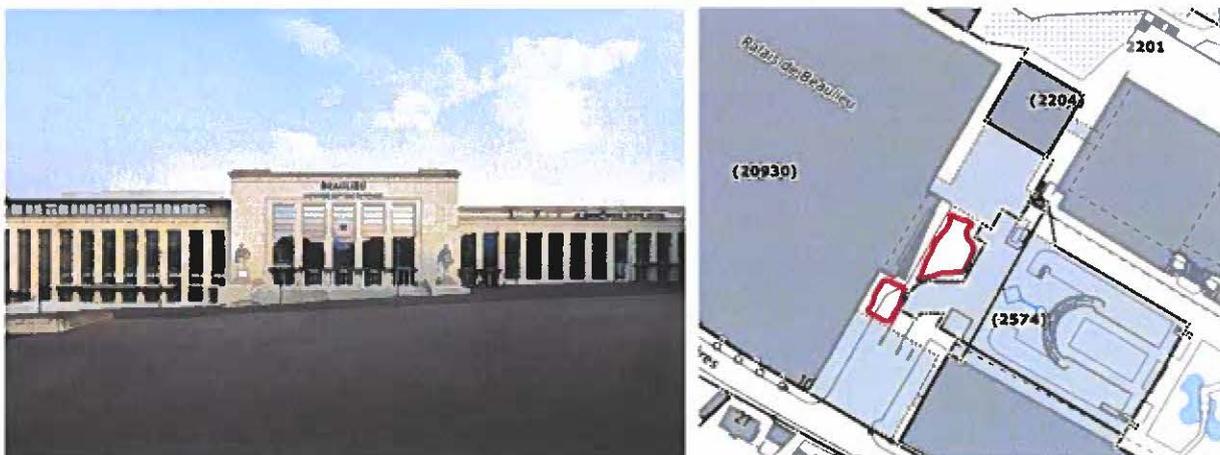
4) Conformément au Plan directeur communal (PDCoM), le stationnement des motos et scooters ne devrait-il pas se situer dans le généreux parking souterrain ?

5) Au vu de l'évolution du site, les accès pour la logistique nécessitent-ils toujours les 3 barrières existantes ? Deux semblent suffisantes, le couloir le plus à l'est ne pourrait-il pas être réaménagé pour faire partie de l'accès piétonnier (voir surface entourée en rouge sur la photo ci-dessus), par exemple séparé de l'accès pour la logistique par une bande de verdure ?

6) Quelle est la fonction des 6 places de stationnement pour véhicules qui ont récemment été délimitées devant le bâtiment administratif ? La Municipalité peut-elle confirmer qu'elles sont destinées uniquement à des livraisons ponctuelles et non à un stationnement automobile, qui dispose de 580 places en sous-sol ? Dans le cas contraire, comment la Municipalité compte-t-elle agir pour supprimer au plus vite ces places de stationnement ?

### Ilot de chaleur urbain

Alors que la Ville de Lausanne a un plan climat ambitieux, que les temps sont à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, à la désimperméabilisation des sols, à la végétalisation et à l'arborisation, les espaces publics situés devant le Palais de Beaulieu sont entièrement minéraux et imperméabilisés, comme en témoigne la photo de couverture de la page Facebook de Beaulieu SA (voir photo de gauche ci-dessous).



*Photo de couverture de la page Facebook de Beaulieu SA et extrait du Plan cadastral de Lausanne*

7) Pour limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain sur le site de Beaulieu et améliorer le confort des visiteurs, comment la Municipalité compte-t-elle agir pour planter des arbres au sein des espaces publics situés devant le Palais, particulièrement sur les deux surfaces entourées en rouge sur le plan ci-dessus, où il n'y a pas de sous-sol ? Et pour les surfaces avec des sous-sols, quelles sont les caractéristiques des dalles existantes, est-ce qu'elles permettraient de planter par endroit des arbres ?

8) Pour limiter l'effet d'îlot de chaleur urbain sur le site de Beaulieu et limiter les dangers de ruissellement des eaux sur cette surface en pente, comment la Municipalité compte-t-elle agir pour désimperméabiliser des sols au sein des espaces publics situés devant le Palais ?

## **Arborisation le long de l'Avenue des Bergières**

Au printemps 2023, à la fin de chantier du Palais de Beaulieu, l'ensemble du revêtement du trottoir arboré situé au sud du Palais, le long de l'Avenue des Bergières, a été dégrappé et refait à l'identique avec un enrobé noir (voir photo de gauche ci-dessous), alors que les arbres en place n'ont clairement pas une surface perméable suffisante à leur pied et que la politique de la Ville de Lausanne est en principe de donner plus d'espace aux arbres lors de projet de requalification, afin de favoriser leur croissance et/ou d'améliorer leur état de santé. A noter que le long des Halles sud, des surfaces perméables plus généreuses avaient au contraire été aménagées dans le cadre des travaux qui avaient suivi leur construction (voir photo de droite ci-dessous).



*Photos du 15 juin 2023 (VB) et du 13 août 2023 (VB)*

9) Comment la Municipalité peut-elle expliquer la situation ayant abouti à refaire un revêtement à l'identique sur du domaine public communal et à ne pas profiter des travaux pour désimperméabiliser des surfaces comme partout ailleurs en Ville de Lausanne ?

10) Comment la Municipalité compte-t-elle agir pour corriger cet état de fait et aménager une bande végétalisée plus généreuse entre les arbres situés au sud du Palais, en cohérence avec les aménagements réalisés le long des Halles sud ?

## **Plantes exotiques**

Alors que la Ville de Lausanne poursuit une ambitieuse politique en matière de nature en ville et de biodiversité, les aménagements paysagers réalisés au printemps 2022 devant la maison du Presbytère dans le cadre du chantier de l'accès au parking du Tribunal arbitral du sport (TAS) ont intégré la plantation d'Aucuba du Japon, une plante décorative qui se plantait fréquemment au siècle passé, mais qui n'a plus sa place aujourd'hui (voir photos ci-dessous).



Photos du 1<sup>er</sup> avril 2022 (VB) et du 13 août 2023 (VB)

11) Ces plantations étant à priori situées dans l'emprise du DDP de Beaulieu SA, comment la Municipalité compte-t-elle agir pour faire arracher les plans d'Aucuba du Japon et les faire remplacer par des essences indigènes et favorables à la biodiversité, en conformité avec sa politique de nature en Ville ?

#### **Superstructures techniques en toiture du Palais de Beaulieu**

Suite à ma question écrite « *Une toiture industrielle pour le Palais de Beaulieu ?* » du 22 août 2021, qui s'étonnait des « *superstructures techniques nombreuses, hautes et massives* », qui « *viennent fortement péjorer le paysage depuis les espaces publics dominant le site de Beaulieu, ainsi que depuis les bâtiments des quartiers du Salève, de la Violette et des Grandes-Roches notamment* » (voir photo de gauche ci-dessous), la Municipalité a répondu le 17 mars 2022. Elle indiquait alors avoir « *demandé à l'architecte d'étudier des solutions de camouflage avec une atténuation des couleurs. La plantation de plantes est envisagée pour dissimuler une partie des installations techniques et réduire leur impact visuel (...). Par ailleurs, des solutions de carénages pour les installations du théâtre et compatibles avec la structure du toit, sont également étudiées* ». Un an et demi plus tard, rien ne semble encore avoir été entrepris sur le site (voir photo de droite ci-dessous).



Photos de 2021 depuis la Violette et du 13 août 2023 depuis le « Café Perché » (VB)

12) Quelles sont les conclusions des études effectuées pour limiter l'impact visuel des superstructures techniques de la toiture du Palais de Beaulieu ? Quelles sont les mesures retenues et quand seront-elles mises en place ?

28 août 2023



Valéry Beaud



Feryel Kilani



Olivier Thorens